

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de **CRÉANCEY**
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 2014-047

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

05/12/2014

Date d'affichage

12/12/2014

Objet de la délibération

AVENANT CONVENTION
ACTES

Le 11 Décembre 2014 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Etaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, DESBOIS Charline ,
MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARD François,
LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY
Fabien, PAUVERT Yohan.

Absents :

Procurations : Carine GIRARDIN à Charline DESBOIS
Marc PAJOT à François GIRARD

Secrétaire: MORTIER Céline

- VU la délibération n° 2009-032 du 12 novembre 2009 autorisant Monsieur le maire à signer la convention de dématérialisation « actes » avec Préfecture de Bourgogne ;
- VU la convention du 7 décembre 2009 entre la commune de Créancey et la Préfecture de Bourgogne ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'avenant à la convention de dématérialisation « actes » du 7 décembre 2009 entre le Préfet de la Région de la Côte d'Or et la commune de Créancey pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, y compris pour les documents budgétaires – budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, et autres – ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
de Beaune, et publication



Jocelyn CHAPOTOT